

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 787 Subvention à l'association Compagnie Karine Saporta pour son action dans le 13e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie Karine Saporta ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 30 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 13e à l'association Compagnie Karine Saporta, située 104, Avenue Ledru Rollin, 75011 Paris ; X06396 ; 21135 ; 2011_06214

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.